



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

frais de transport

Question écrite n° 95978

Texte de la question

M. François-Xavier Villain attire l'attention de M. le ministre de la santé et des solidarités sur les frais de transport des adultes handicapés vers les maisons d'accueil spécialisées. En effet, les frais de transport entre le domicile de la famille de la personne handicapée et la maison d'accueil spécialisée qui l'héberge ne sont pas inclus dans le prix de journée versé par l'assurance maladie. Or cette charge pécuniaire supplémentaire est très lourde et difficile à assumer pour les familles. De nombreuses personnes risquent de retourner dans leurs familles, ce qui n'est pas sans conséquence pour les parents déjà confrontés à des difficultés. Par conséquent, il lui demande quelles sont les mesures qu'il entend engager afin que les trajets vers les maisons d'accueil spécialisées des adultes handicapées puissent être remboursés.

Données clés

Auteur : [M. François-Xavier Villain](#)

Circonscription : Nord (18^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 95978

Rubrique : Assurance maladie maternité : prestations

Ministère interrogé : santé et solidarités

Ministère attributaire : santé, jeunesse et sports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 6 juin 2006, page 5803